



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

**CONVOCATION**

Date : 29/03/2024

Envoi le : 03/04/2024

Publication le : 03/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 avril à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Alain SELLIER premier Adjoint au Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29  
Présents : 18  
Absents : 11  
Pouvoirs : 07  
Votants : 25

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,  
Christine MÉNORET,  
Messieurs Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Olivier DOUSSET, Xavier BINET,  
Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE.

**Absents excusés :**

Mesdames Danielle PLOQUIN, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Bertrand RITOURET, Éric VERHILLE, Jean-Marc CHATEAU,  
Pascal ARRAGAIN, Pascal NOYAU, François BOUGAULT.

**Absents :**

Madame /  
Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir Madame Odile RITOURET.

Madame Aurélie LERICHE avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.

Madame Lyn FAIPOUX avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.

Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.

Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

**Secrétaire de séance :**

Madame Sylviane FORTUN.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240409-DEL\_09042024\_02-BF



**DEL N° 09/04/2024-02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET VILLE**

En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2131-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au vote du Compte Administratif,

Après avoir désigné Monsieur Alain SELLIER Premier Adjoint au Maire comme Président de séance et ce conformément aux dispositions des articles L.2121-14 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 21 voix POUR et 4 voix CONTRE :

**APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2023 tel qu'il lui a été présenté et ce conformément au tableau synthétique ci-dessous :

**TABLEAU SYNTHÉTIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2023  
BUDGET COMMUNE**

RUBRIQUES	2023		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>DÉPENSES</b>			
*EXERCICE N (A)	1 055 369.78 €	5 855 605.99 €	6 910 975.77 €
*RÉSULTAT REPORTÉ N-1	889 986.70 €		889 986.70 €
SOUS TOTAL (B)	1 945 356.48 €	5 855 605.99 €	7 800 962.47 €
<b>RECETTES</b>			
*EXERCICE N (A1)	1 638 109.87 €	6 174 177.68 €	7 812 287.55 €
*RÉSULTAT REPORTÉ N-1		480 767.66 €	480 767.66 €
SOUS TOTAL (B1)	1 638 109.87€	6 654 945.34 €	8 293 055.21 €
<b>RÉSULTATS</b>			
*EXERCICE N (A1-A)	582 740.09 €	318 571.69 €	901 311.78 €
*GLOBAL DE CLOTURE (B1-B)	- 307 246.61 €	799 339.35 €	492 092.74 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de séance,

  
Alain SELLIER

La secrétaire de séance,



Madame Sylviane FORTUN,  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **11 AVR. 2024**

Et sa publication le site internet de la commune le : **11 AVR. 2024**

Le Maire  
Bertrand RITOURET



Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le   
ID : 037-213701394-20240409-DEL\_09042024\_02-BF